

N° 88
SÉNAT

SESSION ORDINAIRE DE 2023-2024

14 mars 2024

PROJET DE LOI

*autorisant l'approbation de la convention
entre le **Gouvernement de la République française**
et le **Gouvernement de la République de Moldavie**
pour l'élimination de la double imposition
en matière d'impôts sur le revenu
et pour la prévention de l'évasion et de la fraude fiscales*

(Texte définitif)

*Le Sénat a adopté sans modification, en première lecture, le projet de loi,
adopté par l'Assemblée nationale en première lecture,
après engagement de la procédure accélérée, dont la teneur suit :*

Voir les numéros :

Assemblée nationale (16^e législature) : **1817, 2067** et T.A. **230**.

Sénat : **283, 384** et **385** (2023-2024).

Article unique

Est autorisée l'approbation de la convention entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République de Moldavie pour l'élimination de la double imposition en matière d'impôts sur le revenu et pour la prévention de l'évasion et de la fraude fiscales, signée à Chisinau le 15 juin 2022, et dont le texte est annexé à la présente loi ⁽¹⁾.

Délibéré en séance publique, à Paris, le 14 mars 2024.

Le Président,

Signé : Gérard LARCHER

⁽¹⁾ Voir le document annexé au projet de loi n° 1817 (AN – 16^e législature).